

Le bilan en 4 questions

- 1 Pour qui ?** Les assurés sociaux affiliés à la CPAM du régime général (dès l'âge de 6 ans). Pour les autres régimes, il convient de contacter sa caisse d'affiliation pour demander une éventuelle prise en charge.
- 2 Pourquoi ?** Le bilan de santé préventif est une démarche personnelle d'un assuré et ne remplace en aucun cas la visite médicale du travail. Aucun soin ni prescription ne sera délivré à cette occasion.
- 3 Combien ça coûte ?** Le coût du bilan est pris en charge par l'assurance maladie.
- 4 Combien de temps ça dure ?** Le bilan dure environ 3 heures et a lieu le matin uniquement.

Les plus...

- L'occasion d'aborder des sujets que vous n'avez peut-être jamais eu encore l'occasion d'évoquer, de vous informer et d'obtenir les réponses aux questions que vous vous posez.
- Une information et de la documentation pour la déclaration de votre médecin traitant, à l'aide à la Complémentaire Santé Solidaire ...
- Des conseils personnalisés en prévention et éducation pour la santé.

Pour demander un rendez-vous, c'est facile !

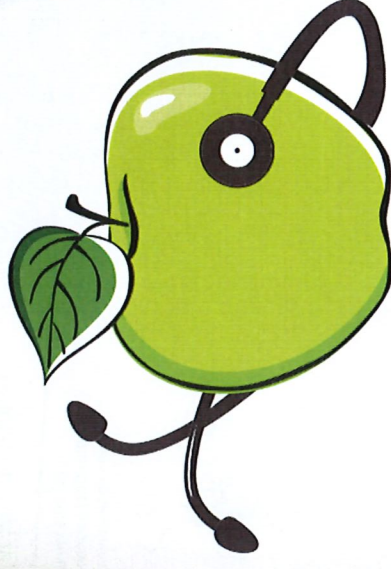
- par mail : ces.cpam-lot@assurance-maladie.fr
- par téléphone du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h00 à 16h00 au : **05 65 20 86 15**
- par courrier en renvoyant le bulletin d'inscription à :
 **Centre d'Examens de Santé**
238, rue Hautesserre
46015 CAHORS CEDEX 9

Où nous trouver,



Service Communication CPAM du Lot - 01/2023 - illustrations CPAM 31 - SIRC © Thinkstock

A la CPAM, votre **santé**
nous tient à cœur



Le Centre d'Examens de Santé
de la CPAM vous propose
un bilan de santé complet
et gratuit.

Faisons le point aujourd'hui
sur votre santé de demain.



Faisons le point aujourd'hui
sur votre santé de demain.



Moment
privilegié pour
faire le point sur
sa santé

**Le centre d'examen de santé de la CPAM du Lot
propose un bilan de santé complet :**

le Mardi 21 octobre 2025 (matin)
au sein des locaux de la Résidence autonomie
« La Résidence »
87, Avenue de Toulouse 46 200 SOUILLAC

S'adresse aux personnes de plus de 16 ans assurées au régime général, en
priorité à celles éloignées du système de santé et en situation de précarité, qui
ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier par un médecin traitant, et aux
personnes qui recourent moins aux dispositifs de prévention.

Bilan complet pris en charge à 100 %, sans avance de frais.

SUR RENDEZ-VOUS :

par mail : ces.cpam-lot@assurance-maladie.fr

par téléphone : du lundi au
vendredi de 8h à 12h30 et de
14h00 à 16h00 au : 05 65 20 86
15

par courrier en renvoyant le bulletin
d'inscription à :
Centre d'Examens de Santé
238, rue Hautesserre
46015 CAHORS CEDEX 9